

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 15 mai 2025.

Date et heure de la séance : 21 mai 2025 à 19h00
--

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

Présents : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Karine VALLUY - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absent : M. Florian CATINOT

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/05/21/012

OBJET. : Validation des demandes de subventions au titre de la DALD pour l'organisation des manifestations sportives et culturelles de la ville à portée départementale

Sur proposition de la commission municipale « vie associative et sportive, cohésion et communication » réunie le 12 mai 2025, le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- valider les propositions de demandes de subventions au titre de la DALD suivantes :

ASSOCIATIONS	Objet de la demande de subvention	Propositions de la commission pour 2025
VILLE DU CENDRE	Illuminations de Noël 2025	500 €
	Cendre en Fête 2025	1 300 €
	Festival Juste pour Deux Mains 2025	1 500 €

- et autoriser l'adjointe à la vie associative à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

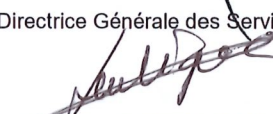
Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.